

**N° D'ORDRE : 2018-013**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 27**Pouvoirs : 06**Excusés : 02**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 06 Mars 2018*SEANCE DU 12 MARS 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François (arrivé à 18h40).

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme. MONTAGNE Françoise – Mme. BALS Fabienne à Mme. ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – Mme. ARGENTO Katia à M. MARIN Michel.

Excusés : M. BLANC Romain - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Sylvie.

## **1 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le 1er Adjoint délégué aux finances lequel rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

### **Le contexte national :**

La dotation Générale de Fonctionnement est de 27 Milliards d'euros contre 31 Milliards d'euros en 2017. La Dotation Forfaitaire continue de fluctuer en fonction de l'évolution de la population communale et de l'écrêtement.

Le Fonds de Péréquation est maintenu à 1 Milliard d'euros.

L'automatisation du FCTVA se fera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le « dégrèvement » de la Taxe d'Habitation se fait sur 3 ans.

### Le contexte communal :

- La création de la Métropole – TPM 2018, une année transitoire :

La liste des compétences transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Le Plan local d'urbanisme ; Gestion des plages concédées par l'Etat ; Action de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; Contribution à la transition énergétique ; Création aménagement entretien et gestion de réseaux de chaleur et de froid ; Voirie et la signalisation ; Parcs et aires de stationnement ; Espaces publics dédiés au déplacement urbain ; Electricité et Gaz ; Infrastructures nécessaires à l'usage des véhicules électriques rechargeables ; Habitat ; Politique de la ville ; Assainissement et pluvial – Eau ; Service d'Incendie et de Secours ; Défense extérieure contre l'incendie ; Tourisme ; Ordures ménagères ; GEMAPI.

MTPM s'appuiera sur les communes afin d'assurer la continuité du service public. Sur la base des conventions de gestion transitoire, les communes accomplissent, sur l'année 2018 et pour le compte de la Métropole, les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Dès 2019, 11 nouveaux agents communaux seront transférés et 5 agents seront mis à disposition.

- L'impact du transfert métropole sur l'AC :

Attribution de compensation jusqu'en 2017 :

<b>Saint-Mandrier</b>	<b>AC 2016</b>	<b>Transfert collecte des déchets ménagers</b>	<b>Transfert tourisme</b>	<b>AC 2017 Montant notifié 2018</b>
<b>En €</b>	<b>+ 17 184,01</b>	<b>+ 211 381</b>	<b>- 4 001,45</b>	<b>+ 224 563,56</b>

- Les recettes de fonctionnement :

La dotation forfaitaire est la principale dotation versée par l'Etat. Son montant devrait diminuer du fait de l'écrêtement maintenu au titre des dotations de solidarité. S'agissant des autres recettes, elles devraient se stabiliser pour 2018.

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation :

La taxe d'habitation au titre des résidences principales sera supprimée progressivement : -30 % en 2018 ; -65 % en 2019 ; -100 % en 2020. Environ 80 % des ménages

bénéficieront de cette mesure en fonction de leur revenu fiscal et de la composition du foyer.

L'Etat s'est engagé à compenser la perte de cette recette à l'euro près. Toutefois, l'Etat prendra en charge les dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. Toute augmentation ultérieure sera supportée par les contribuables.

- Les dépenses de fonctionnement :

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont constantes par rapport aux crédits ouverts en 2017. Quelques dépenses supplémentaires liées à :

- La maintenance de la cuisine centrale ;
- Le développement des travaux en régie ;
- L'ouverture du centre aéré le mercredi ;
- La hausse des prix et indices.

Une baisse est prévue en 2019 et 2020 dans la mesure où les compétences transférées à MTPM ne seront plus supportées par la commune. Elles seront revalorisées dans l'AC.

- La masse salariale brute :

En 2018 la masse salariale s'élèvera à 4 120 k € dont 97 k € de contrats aidés. L'évolution de la masse salariale 2018 est liée à l'évolution des carrières des agents et aux nouvelles mesures légales obligatoires imposées aux employeurs :

- Hausse de la CSG en contrepartie de la suppression progressive des cotisations sociales maladie et chômage ;
- Augmentation des charges patronales CDG : de 1.38 % à 1.40 % ;
- Le SMIC : 9.76 € à 9.88 €.

A noter le rétablissement d'un jour de carence pour maladie des agents publics.

A noter aussi une baisse de la masse salariale pour 2019 de 500 k € liée notamment aux transferts effectifs des agents à MTPM.

- La masse salariale nette :

L'année 2018 marque la suppression des contrats aidés. Ceux-ci sont remplacés par des emplois « Parcours, Emplois, Compétences ».

Est également prévue une baisse de la prise en charge de l'Etat : entre 30 et 60 % seulement.

- Les charges de gestion courante :

Il est à noter une baisse dans les charges de gestion courante due à la fin de la contribution au SDIS à compter de 2018 dans la mesure du transfert de la compétence y relative à la Métropole.

En 2018, l'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à 242 k €.

La subvention au CCAS reste stable à 108 k €.

Légère augmentation de la subvention au profit de la caisse des écoles (+700 €) pour un budget total de 21 k €.

- Evolution de la section de fonctionnement depuis 2015 et éléments prospectifs :

A noter une hausse des dépenses liées à l'intégration de l'AC négative dans la prospective.

Egalement, une hausse des recettes liées à la refacturation en 2018 des frais supportés pour le compte de MTPM.

### **La section d'investissement :**

La commune peut envisager des investissements en 2018 du fait :

- D'un résultat de fonctionnement cumulé : + 1 796 k € ;
- De la réintégration de + 708 k € du budget annexe de l'eau ;
- D'un solde d'exécution en investissement : + 41 k € ;
- Du FCTVA (estimé à 200 k €) et des subventions accordées par nos partenaires ;
- A noter la suppression de la perception de la taxe d'aménagement pour les autorisations accordées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Investissements nets depuis 2016 :

Deux pics sont à constater s'agissant des investissements nets. D'une part le projet Ermitage et la cuisine centrale en 2016 et d'autre part, le projet Fliche Bergis en 2018.

### **L'orientation de l'investissement pour 2018 :**

	<b>R.A.R</b>	<b>2018</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Investissements Mairie</b>	1 125 656,95 €  Dont 1 M acquisition Fliche Bergis	2 055 100,00 €	3 180 756,95 €
<b>Investissements Métropole</b>	76 615,60	246 000,00 €	322 615,60 €
<b>Total Investissements</b>	<b>1 202 272,55 €</b>	<b>2 301 100,00 €</b>	<b>3 503 372,55 €</b>

### **Les principaux investissements communaux :**

- Opération « Bâtiments » : Travaux maisons du cimetière ; finitions de l'aménagement de la maison du Quai Aristide Briand ; aménagement de l'Appartement au VENUS ; agrandissement des locaux de la Police Municipale ; aménagement des locaux de l'ancien restaurant scolaire ; divers travaux dans les écoles : 300 k €.
- Travaux « Fliche Bergis » : proposition d'une AP/CP dès 2018. Lancement d'une étude pour : 300 k €.
- Travaux sur le cimetière communal : 320 k €.
- Mise en sécurité des établissements scolaires et crèches : 98 k €.
- Acquisitions immobilières (Le Vénus, La Poste) : 450 k €.

### **Les principaux investissements MTPM :**

- Aires de jeux : 45 000 € ;
- Voirie : 90 0000 € (accessibilité des voies, coussins berlinois, etc.) ;
- Travaux forestiers : 15 000 € ;
- Réseau pluvial : 10 000 € ;
- Réseau incendie : 40 000 € ;
- Plages concédées (Saint-Asile) : 10 000 € ;
- Aménagement des espaces verts : 5 000 € ;
- Travaux d'aménagement des plages : 35 000 € ;
- Elaboration PLU : 1000 € ;
- Matériels techniques : 5000 €.

Ces travaux seront pris en charge par la commune dans le cadre de la convention de gestion transitoire et refacturés à la métropole.

### **Engagements Pluriannuels :**

- AP/CP en cours :

Ermitage	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Montant total
Dépenses arrondies	214 841	892 806	118 391	29 442	21 216	39 100	1 315 769

Cuisine centrale	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Montant total
Dépenses arrondies	10 118	61 315	321 063	2 538 427	242256	191 000	3 364 179

- AP/CP – 2018 envisagé :

Fliche Bergis (hors acquisition)	2018	2019	2020	Montant total
Dépenses prévisionnelles	300 000	1 500 000	1 500 000	3 300 000
	<i>Etudes</i>	<i>travaux</i>	<i>travaux</i>	

### **La situation financière – état de la dette :**

Il ne reste qu'un seul emprunt classique au 31 décembre 2017 : montant de 657 421 €.

La charge de la dette s'établit à 32 181 €.

Le remboursement du capital à 45 228 €.

- Quelques chiffres sur la situation financière :
  - La capacité de désendettement au 31 décembre 2017 est inférieure à 1 année.
  - L'épargne nette en 2017 est de 667 k € soit 115€ / habitant.
  - Prospective sur l'évolution de l'épargne brute à compter de 2018 : 2016 : 971 k € - 2017 : 667 k € - 2018 : 311 k € - 2019 : 287 k €.
  - Les recettes des impôts locaux pourraient augmenter de 55 000 € du fait de l'augmentation des bases fiscales.

- Evolution de l'endettement par habitant :

	Moyenne strate	Saint-Mandrier
2016	842 €	136,63 €
2017		124,43 €
2018		112,07 €

- Prospective Mairie budget 2018 :

En K €	2016	2017	2018	2019	2020
<b>RECETTES</b>					
Impôts locaux	3 994	4 009	4 064	4 112	4 144
Compensations fiscales	85	115	115	115	113
Attribution de compensation	17	225	-580	-580	-580
Dotation de solidarité communautaire	153				
Produit fiscalité directe	4 249	4 348	4 179	4 227	4 257
Dotation forfaitaire DF	824	741	692	634	634
<b>Recettes Nettes</b>	<b>7 571</b>	<b>6 780</b>	<b>7 177</b>	<b>6 445</b>	<b>6 467</b>
<b>DEPENSES</b>					

Charges à caractère général	1 620	1 313	1 563	1 369	1 382
Attribution de compensation négative			580	580	580
Masse salariale nette	4 021	3 863	4 076	3 590	3 661
Charge de gestion courante	831	815	552	556	561
TOTAL DEPENSES	6 494	6 001	6 781	6 105	6 194
EPARGNE DE GESTION (R-D)	1076	779	396	339	273
Solde charge de la dette	38	36	40	32	32
EPARGNE BRUTE = CAF	1 038	743	356	307	240
INVESTISSEMENTS NETS	2 312	1 165	2 351	1 061	1 284
AC investissement			202	202	202
EPARGNE NETTE	971	667	311	287	235
FDR CUMULE	2 380	1882	0	0	0

### **Synthèse :**

Un budget de fonctionnement qui évolue normalement avec des dépenses maîtrisées.

Des investissements qui perdurent avec un autofinancement des grands projets (restaurant scolaire, Ermitage, Fliche, etc.).

Cela malgré une baisse des dotations reçues et une faible augmentation des taux d'impôts locaux (+9 % en 14 ans).

Des taux de TH et TFB, les 2<sup>èmes</sup> plus bas de la Métropole.

Une évolution de l'endettement par habitant très largement en-dessous de la moyenne de la strate : en 2016 : commune = 163,63 € / moyenne de la strate = 842 € - en 2017 : commune = 124,43 € - en 2018 : commune = 112,07 €.

Une année de transition pour notre futur mode de fonctionnement avec et au sein de MTPM.

### **Le budget annexe des gîtes :**

- Le rapport d'orientation budgétaire des gîtes :

Les recettes de l'exercice 2018 sont estimées à 35 000 euros. Ces recettes ajoutées au résultat de fonctionnement de l'année 2017 serviront à financer les futures charges de fonctionnement des gîtes

Les dépenses de fonctionnement concerneront essentiellement les frais généraux ainsi que la masse salariale de la gouvernante des gîtes (30% du temps de travail global sur le site de l'Ermitage).

Le solde sera transféré à la section investissement afin d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Des achats sont prévus pour 2018 afin d'améliorer l'équipement des gîtes (Toile d'ombrage, mobilier, divers matériels de cuisine, etc.).

Prévision au niveau des travaux :

- Rénovation d'un système d'aération au « Romarin »
- Rénovation de la douche et création d'une pergola du « Ciste »
- Divers travaux d'entretien

Il est prévu une augmentation du tarif de location des gîtes en 2018.

Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à travers un vote, de **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire.

**DECIDE PAR 24 POUR, 3 ABSTENTIONS (MME. LEVY, M. COIFFIER, M. PAPINIO)**

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 13 Mars 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT**